



PÔLE PERSONNES ÂGÉES

Clémence DESSE-MÉZIÈRES
Directrice

Secrétariat
Tél. : 02 38 74 42 89
Fax : 02 38 74 48 59

Saran, le lundi 20 avril 2020

Nos réf : CDM/KR/EL 20D162-2
PJ : /

Dossier suivi par :
Clémence DESSE-MÉZIÈRES

Objet : Epidémie de Coronavirus – Point d'informations pour les EHPAD et USLD

Bureau des Admissions- Facturation
Tél. : 02 38 74 40 32

Madame, Monsieur,

Service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
Tél. : 02 38 74 43 04

Dans le contexte actuel d'épidémie de Coronavirus (Covid 19) et suite aux dernières annonces gouvernementales, je viens, par la présente, vous communiquer certaines informations relatives aux modalités de prise en charge déployées ces derniers jours au sein des établissements du Pôle Personnes âgées du CHR d'Orléans.

USLD EHPAD
Centre de Cure Médicale
1160, rue Passe Debout
45770 Saran

Au sein de la résidence Le Bois fleuri, une soixantaine de résidents a été atteinte du Covid 19 depuis le début de l'épidémie.

Unité Paul GAUGUIN de La Source
14, avenue de l'hôpital
45000 Orléans

La semaine dernière, il a été décidé de proposer un dépistage via un prélèvement naso-pharyngé à l'ensemble des résidents non encore testés. A l'exception des résidents l'ayant refusé, les prélèvements ont été réalisés les 17 et 18 avril 2020 ; les premiers résultats sont en attente de transmission par le laboratoire du CHR d'Orléans. Systématiquement, les équipes médicales en place avisent, par téléphone, le référent familial en cas de résultat positif.

EHPAD Pierre PAGOT
21, rue Georges Pompidou
45100 Orléans

Les organisations de prise en charge des résidents ont également été adaptées et sectorisées : les services et les étages de l'établissement ont été réorganisés en fonction des résidents porteurs du Covid 19, des résidents symptomatiques et des résidents asymptomatiques et/ou testés négatifs. Le nombre des professionnels (en particulier infirmiers et aide-soignants) a été adapté à chaque secteur.

EHPAD Les Écureuils
20, rue de la Corne de Cerf
45800 Saint Jean de Bray

Au sein de la résidence Pierre Pagot, 3 résidents ont été testés positifs au Covid 19 et sont strictement isolés dans leurs chambres. Toutes les précautions sont prises et respectées dans le cadre de leur accompagnement médical et paramédical.

Au sein de l'unité Paul Gauguin, 4 résidents ont été testés positifs au Covid 19 depuis le début de l'épidémie et ont rapidement été transférés vers les services de court et moyen séjours du CHR du fait de la proximité géographique des établissements ou vers Saran. Aussi, à ce jour, l'unité ne compte aucun résident atteint.

Au sein de la résidence Les Ecureuils, on ne dénombre aucun cas de Covid 19.

Sur l'ensemble des établissements, les mesures de confinement strict et d'isolement précisées dans mon courrier du 31 mars sont toujours en vigueur. Les résidents symptomatiques sont systématiquement testés et les référents familiaux, comme habituellement, sont avisés des résultats et des modalités de prise en charge définies par les médecins.

Je tiens à vous assurer que les professionnels soignants de nos établissements disposent des équipements de protection nécessaires pour assurer la continuité de la prise en charge de tous les résidents qu'ils soient contaminés, symptomatiques ou non (masques, solution hydro-alcoolique, gants, sur-blouses, lunettes de protection, ...). Les équipements de protection sont adaptés en fonction de l'état de santé du résident et le port du masque est systématique dans nos services. Les équipes en place ont été significativement renforcées avec des professionnels du CHR d'Orléans.

Suite aux récentes annonces gouvernementales, les visites aux résidents seront autorisées à compter de ce **jeudi 23 avril 2020** uniquement pour les résidents non atteints du Covid 19 au sein des résidences Pierre Pagot, Les Ecureuils et Paul Gauguin, dans le respect des modalités définies ci-après :

- les visites sont **préalablement autorisées** par la direction du Pôle Personnes âgées (secrétariat de direction à joindre au 02.38.74.42.89),
- **une seule visite autorisée par semaine, sur rendez-vous, d'une durée maximale d'1h00 à organiser du lundi au vendredi entre 14h00 et 17h00**, après accord du résident, **dans un lieu dédié**,
- les visites sont limitées à **2 membres de la famille et/ou proches**,
- durant la visite, **aucun contact physique** ne peut intervenir entre le résident et ses visiteurs et une distanciation sociale de plus d'un mètre doit être strictement respectée.

A leur arrivée, les visiteurs auront l'obligation de se présenter à l'interphone (vérification de l'identité et de l'autorisation de visite), de signer une demande de rendez-vous et une charte de visite et de renseigner le registre mis en place. Il leur sera remis un masque chirurgical dont ils devront s'équiper jusqu'à leur sortie de l'établissement, ils devront procéder à un lavage de mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique et il sera procédé à un relevé de leur température. En cas de fièvre (température $\geq 37,8^{\circ}\text{C}$), le visiteur concerné se verra interdire l'accès à l'établissement.

Si la visite du résident ne peut intervenir dans les lieux prévus à cet effet dans chaque établissement, elle sera organisée dans sa chambre. Dans ce cas et conformément aux recommandations en vigueur, la visite sera limitée à une seule personne et ne pourra excéder 30 minutes. Les règles de protection et de distanciation sociale seront renforcées.

Pour ce qui concerne les visites au sein de la résidence Le Bois fleuri, dès lors que les résultats des prélèvements réalisés en fin de semaine dernière ne sont pas connus, elles demeurent suspendues. En effet, la crise sanitaire appelle à la plus grande prudence et cette décision est prise dans l'intérêt de tous. Elle a vocation à limiter la propagation de l'épidémie et à protéger les personnes âgées et les plus vulnérables.

Une fois les résultats disponibles et en fonction de l'évolution de la situation au sein de l'établissement, il pourra être envisagé d'autoriser les visites aux résidents testés négativement et asymptomatiques et uniquement à ceux-ci.

Je me permets de vous rappeler que vous avez la possibilité de contacter, par téléphone ou via le système Skype mis en place avec les tablettes à disposition, votre proche. Vous pouvez aussi joindre l'équipe soignante pour avoir des nouvelles de son état de santé sans que cela soit de nature à perturber l'organisation des soins dans les services qui fonctionnent, à l'heure actuelle, à flux tendu. Aussi, je vous remercie de vous limiter à un appel par jour prioritairement entre 15h00 et 17h00.

La direction du Pôle Personnes âgées se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Enfin, soyez assuré(e) que l'ensemble de la communauté professionnelle fait le maximum pour assurer une continuité de prise en charge de qualité pour chaque résident ; son engagement est quotidien auprès des résidents pour leur apporter les soins, l'aide et le soutien nécessaires. Comme vous le savez, les professionnels sont fortement mobilisés et investis.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension ainsi que votre patience et je vous en remercie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.



Olivier BOYER
Directeur général
CHR d'Orléans